

DATE Paris, le 3 janvier 2019

COMMUNIQUE

P&Ma

Paris & Métropole Aménagement lance une consultation de maîtrise d'œuvre urbaine, paysagère et collaborative pour les aménagements de la ZAC Chapelle Charbon, Paris 18^e.

Paris & Métropole aménagement engage une nouvelle opération d'aménagement dans le 18^e arrondissement de Paris, au sein du territoire Paris Nord Est sur l'ancienne friche ferroviaire de Chapelle Charbon. Afin de mener à bien ce projet sobre et durable, P&Ma recherche la future équipe de Maîtrise d'Œuvre Urbaine, Paysagère & Collaborative pour la première phase de ce futur quartier.

Le site doit recevoir le grand parc public de Paris Nord-Est (6,5 ha) et permettre de lier les nouveaux quartiers développés entre les faisceaux ferrés de la gare du Nord et de la gare de l'Est (Chapelle internationale, Dubois, Gare des Mines, Hébert, îlot fertile...). L'opération Chapelle Charbon est conçue en deux grandes phases d'aménagement ; une première phase développée à court terme, objet de la présente consultation de maîtrise d'œuvre et une seconde phase, développée à moyen terme et liée à la mutation de la zone d'activité Cap 18. Le projet intégrera très en amont et à toutes les étapes les enjeux de transition énergétique déclinés dans le nouveau plan Climat, Air, Energie de la ville de Paris.

Le programme de cette 1^{ère} phase d'aménagement comprend un parc de 4,5 hectares (conception Thierry Laverne), 13 500 m² d'espaces publics et paysagers ainsi que 35 000 m² SDP de programmes bâtis (logements, équipements publics, activités...). L'opération Chapelle-Charbon s'engage dans un contexte où la Mairie de Paris teste avec les appels à projets urbains innovants ou les collectifs de co-conception des places, de nouveaux modes de production de la ville qui valorisent les initiatives citoyennes et les innovations d'usage. L'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine, paysagère & collaborative devra intégrer le projet du parc, prolonger avec finesse les dispositifs bâtis existants, concevoir l'espace public dans un esprit de « biens communs » et enfin activer le site en s'appuyant sur les dynamiques existantes et en suscitant les initiatives locales.

Paris & Métropole Aménagement recherche ainsi des équipes impliquées s'inscrivant dans cette démarche d'urbanisme collaboratif sur mesure et pleinement intégrée au développement du projet urbain et paysager. Le lauréat se verra confier un accord-cadre sur toute la durée de la ZAC. Des visites de site sont organisées les 11 et 16 janvier prochain, les candidatures sont à remettre pour le 1^{er} février ; 3 à 5 équipes seront alors retenues pour une remise des offres début avril et la désignation du lauréat début mai.

Programme – ZAC 1^{ère} phase (8,4 ha)

Équipements remarquables

Parc : 4,5 ha (3 ha livrés en 2020)

Espaces publics : 13 500 m² de voiries et espaces paysagers

Immobilier

Logements : 35 000 m² de SDP

Activités et commerces : 2 500 m²

Équipements publics : 1 groupe scolaire de 12 classes et des locaux municipaux

Transports

Existant : Ligne de métro M12, RER E, Tramway T3b



Calendrier

2018

- Création de la ZAC
- Travaux de libération / confortation du site

2019

- Lancement des travaux du parc
- Choix du maître d'œuvre urbain & paysager (mai)

2020

- Livraison d'une première tranche du parc (3 ha)
- Consultation des opérateurs immobiliers

2025

- Fin des aménagements et livraison des programmes immobiliers
-

CONTACT PRESSE

P&Ma

Direction de la communication

01 75 77 35 00

c.martin@pem-amenagement.paris – directrice de la communication

a.bourgoin@pem-amenagement.paris – chargée de communication

www.paris-metropole-amenagement.fr

A propos de Paris & Métropole aménagement

La Ville de Paris et la Métropole du Grand Paris sont dorénavant partenaires au sein de la société Paris Batignolles Aménagement qui devient Paris & Métropole aménagement.

Les conseils de Paris et de la Métropole du Grand Paris ont voté en septembre 2018 l'entrée de la Métropole du Grand Paris au capital de Paris Batignolles Aménagement à hauteur de 10%. Cette décision a donné lieu également à une modification des statuts de la société publique locale d'aménagement (SPLA) en société publique locale (SPL) afin d'élargir son champ d'intervention et pouvoir notamment conduire des études pré-opérationnelles.

L'Assemblée générale mixte de Paris Batignolles Aménagement a approuvé le 7 novembre 2018 cette modification et la nouvelle composition du Conseil d'Administration dont la première séance s'est tenue ce lundi 17 décembre 2018. Présidé par la conseillère de Paris, Annick Lepetit, celui-ci est désormais composé de 14 sièges dont sept attribués à la Commune de Paris, cinq au Département de Paris et deux à la Métropole du Grand Paris.